



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interdépartementale des routes Atlantique

Arrêté n° 2023 -28

Fixant la composition du jury du concours externe et concours interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État
Branche « routes bases aériennes »
session 2023

Le directeur interdépartemental des routes Atlantique

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n°2007-655 du 30 avril 2007 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret modifié n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

VU le décret modifié n° 91-393 du 25 avril 1991, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur François DUQUESNE, directeur interdépartemental des routes Atlantique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-22 en date du 8 mars 2023, relatif à l'ouverture du concours externe et interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État Branche « routes bases aériennes » session 2023.

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du concours externe et du concours interne pour le recrutement au grade d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État, spécialité « route et bases aériennes » ouvert au titre de l'année 2023 est fixée comme suit :

Président du jury :

- Monsieur Didier CAUDOUX (ingénieur hors classé des TPE)

Vice-président :

- Madame Vadérie TEDDE (Attachée de l'administration de l'État)

Membres :

- Madame Marie-Noëlle CAZENAVE (technicienne supérieure en chef du développement durable)
- Madame Christelle DULOUT (technicienne supérieure principale du développement durable)
- Monsieur Raphaël BRIE (technicien supérieur en chef du développement durable)

Article 2 :

Sont adjoints aux membres du jury les correcteurs et examinateurs suivants :

- Monsieur Stéphane FRESLON, (technicien supérieur en chef du développement durable)
- Monsieur Didier GABARD (technicien supérieur en chef du développement durable)

Fait à Bordeaux le - 3 AVR. 2023

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur interdépartemental des routes
Atlantique

Le directeur interdépartemental des routes
Atlantique

François DUQUESNE